CONTRAT DE MANDATURE

2021-2027

DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE

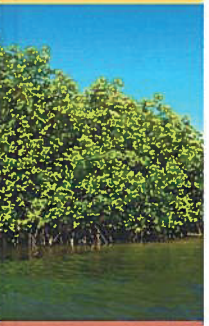

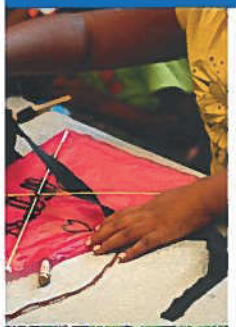

Parc naturel régional de la Martinique

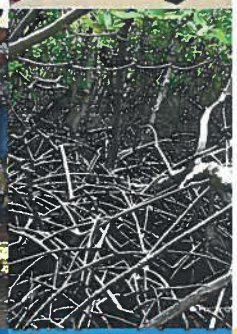

PARTAGER

LE PROJET DU PARC

POUR DONNER DU SENS À L'AVENIR DE NOTRE MARTINIQUE

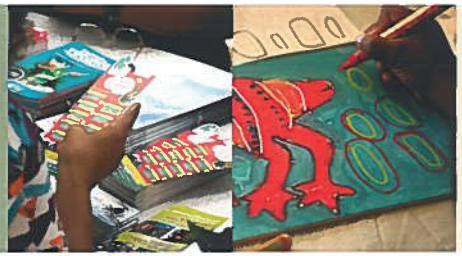

Parc naturel régional de la Martinique

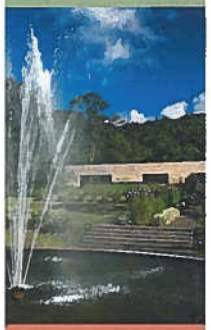

1 observatoire de la Biodiversité qui regroupe 43 partenaires locaux

3 réserves naturelles sur l'île, toutes gérées par le PNRM

6 gardiens de l'environnement commissionnés et assermentés qui interviennent sur l'ensemble du territoire

34 au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Martinique aux côtés des 3 EPCI

43 années d'existence du Parc naturel regional de Martinique

54 élus au comité syndical du PNRM issus de la CTM, de CAP NORD, de l'Espace Sud, de la CACEM et des communes

6000 participants / an aux évènements du PNRM (moyenne annuelle)

8000 élèves sensibilisés / an dans le cadre des activités d'éducation à l'environnement (moyenne annuelle)

+73 000 ha de territoire, soit 2/3 de l'île (superficie du périmètre parc)

DES OBJECTIFS :

- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et le patrimoine culturel
- Un projet concerté de développement durable, défini dans une charte
- La mise en œuvre de mesures de protection sur les zones naturelles d'intérêt majeur et le tourisme de nature

LES ENJEUX DU TERRITOIRE MARTINIQUAIS :

- Sauvegarder les espaces naturels d'intérêt majeur menacés, notamment les zones humides et marines
- Réserver les qualités paysagères
- Préserver et gérer les forêts
- Promouvoir une agriculture raisonnée et les produits locaux
- Diversifier les pratiques touristiques en promotionnant l'agrotourisme et le tourisme de nature
- Valoriser la culture martiniquaise

Café d'exception Arabica Typica

Valorisation de produits marqués

Candidature UNESCO

Atlas des paysages

Découvrir Martinique Merveille du Monde

OGS Sainte-Anne

LES ELUS

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE

Félix ISMAIN
PRÉSIDENT

Robert DULYMBOIS
1ER VICE-PRÉSIDENT

Jean Charles VARACAVOUDIN
2ÈME VICE-PRÉSIDENT

Nadia ACCUS ADAINE
3ÈME VICE-PRÉSIDENTE

Marcellin NADEAU
4ÈME VICE-PRÉSIDENT

David DINAL
5ÈME VICE-PRÉSIDENT

Nadia LIMIER
6ÈME VICE-PRÉSIDENTE

Éric DUFEAL
7ÈME VICE-PRÉSIDENT

Olivier MARIE REINE
8ÈME VICE-PRÉSIDENT

Marie-Ange [illegible]
9ÈME VICE-PRÉSIDENTE

Jean-Claude ECANVIL
10ÈME VICE-PRÉSIDENT

Gérard MONSTIN
SECRÉTAIRE

Christian PALIN
Secrétaire adjoint
TRINITÉ

Jean MONFORT
Assesseur
DIAMANT

Eric JULTAT
Assesseur
DOMOELOMER

Le bureau

CTM — EPCI — Délégué de commune

Les élus de la CTM

Nadia ACCUS ADAINE CTM
Bruno NESTOR AZEROT CTM
Lydia BEAUJEU CTM
Kora BERNABE CTM
Francine CAUUS CTM
David DINAL CTM
Eric DUFEAL CTM
Jean-Claude ECANVIL CTM
Ovistiane EMMANUEL CTM
Félix ISMAIN CTM
Nadia LIMIER CTM
Olivier MARIE-REINE CTM
Marcellin NADEAU CTM
Stéphanie NORCA CTM
Marie-Ange RAVIN CTM
Johnny ROSE CTM

Les élus des EPCI

Robert BINOTA CAP NORD

Les élus des communes

Lydie Beauhe AJOUPA-BOUILLON
Christian LARCHER ANSES D'ARLET
Albert ALAMELU BASSE POINTE
Bruno BARIN BELLEFONTAINE
Gérard MONSTIN GARBET
Alex BIRON GROS-PILOTE
Jean MONFORT DIAMANT
Désir De LEPINE DUCOS
Eberne JEAN-BAPTISTE FOND ST DENIS
Luc JOUET DE GRANDMAISON FORT-DE-FRANCE
Joel DOMERGUE FRANÇOIS
Jean-Luc GUIZONNE GRAND-RIVIERE
Jonathan THABAR GROS-MORNE
David DOULIN LAMENTIN
Sylvain THALAMENSY LORRAIN
Jean-Charles VARACAVOUDIN MACOUBA
Max NUCHALON MARIGOT
Lynne GABRIEL MARIN
Joel ROY CAMELLE MORNE-ROUGE
Karine SALIBER MORNE-VERT
Charles CYRILLE PRÊCHEUR
Georges CLONDIS RIVIÈRE-PILOTE
Alex SAINTE ROSE CATHERINE RIVIÈRE SALÉE
Robert DULYMBOIS ROBERT
Marie-Annick APOCALE SAINT-ESPRIT
Marie-José LAMIN SAINT-JOSEPH
Mickael GOBALSAMY SAINT-PIERRE
Christophe SAINT-CYR SAINTE-ANNE
Jimmy ELISABETH SAINTE-LUCE
Jocelyne BAZABAS SAINTE-MARIE
Eric JULTAT DOMOELOMER
Christian PALIN TRINITÉ
Bénédicte BARDOUX TROIS-ILETS
Ludovic DECOULER VAUCLIN

Les élus des communes

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Parc naturel régional de la Martinique

- Juin 2022 -

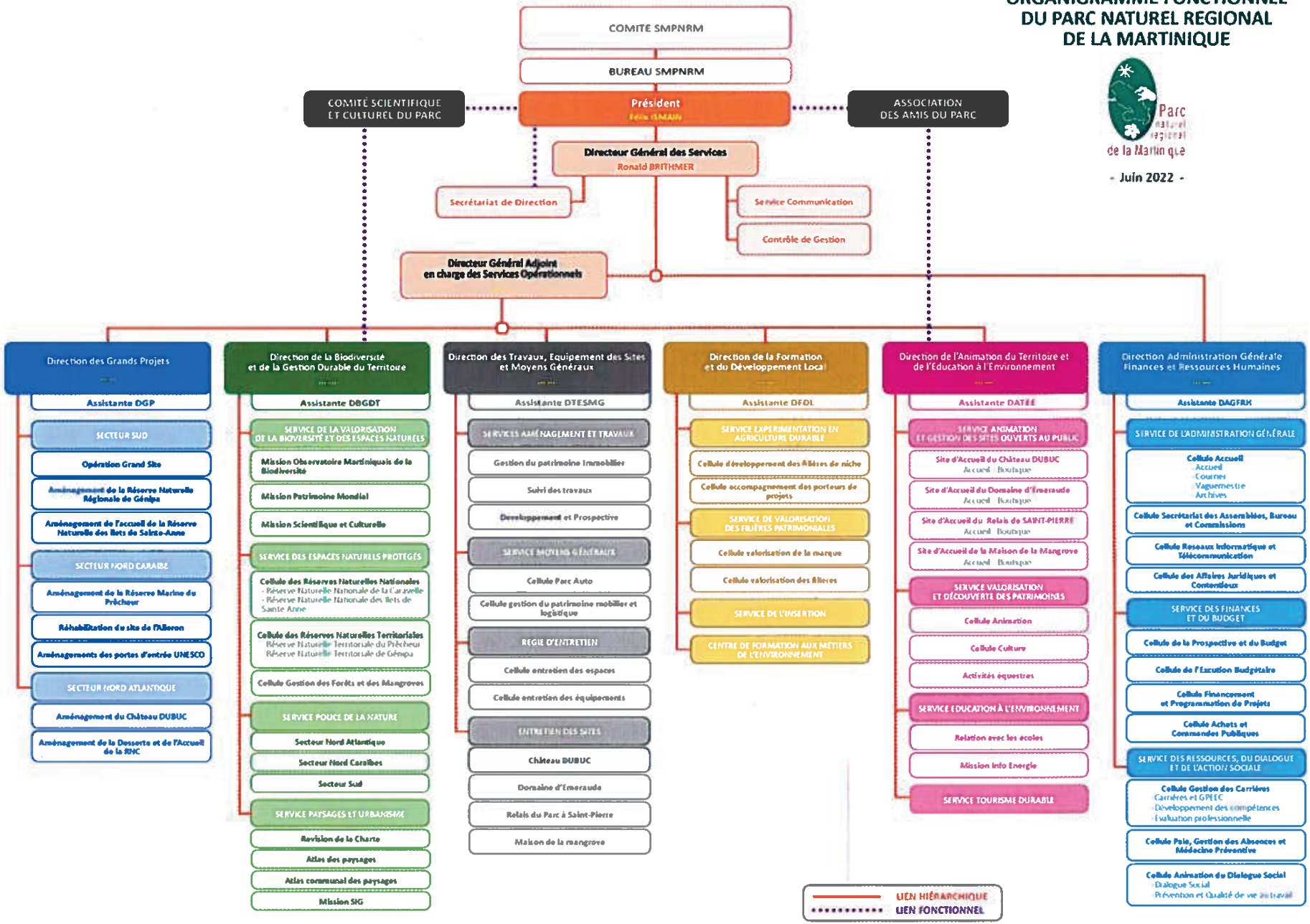

CONTRAT DE MANDATURE

2021-2027

DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE

Mot du Président ..... p. 04

I. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GÉNÉRALES DE LA MANDATURE ..... p. 06

Une nécessité de protéger et valoriser une biodiversité naturelle et culturelle exceptionnelle ..... p. 06

Les fondamentaux de la création du Parc naturel régional de la Martinique ..... p. 08

Une stratégie de développement à partir de cette diversité naturelle et culturelle ..... p. 09

II. LES DÉTAILS DES ORIENTATIONS DU PROJET DE MANDATURE ..... p. 10

La connaissance de la biodiversité ..... p. 10

L'investissement sur les sites patrimoniaux ..... p. 11

La protection de la biodiversité ..... p. 12
- La création d'aires protégées ..... p. 13
- L'atlas des paysages et les atlas de la biodiversité communaux ..... p. 13
- La surveillance du territoire ..... p. 13

Le développement local et l'animation du territoire à partir de notre patrimoine ..... p. 14
- En matière de développement local ..... p. 14
- En matière d'animation du territoire ..... p. 16

III. UNE POLITIQUE SOCIALE ET FINANCIÈRE AU SERVICE DE CE PROJET ..... p. 17

Un héritage préoccupant en matière financière et sociale, mais des perspectives ..... p. 17

En matière sociale ..... p. 18

▪ EN MATIÈRE SOCIALE

En matière de ressources humaines, les années qui viennent seront aussi les années de la restructuration administrative du SMPNRM. Un audit socio-organisationnel récent a fait le constat d'un climat social dégradé.

Les préconisations de cet audit sont en cours de mise en œuvre. Il conviendra, au cours de cette mandature de la poursuivre avec notamment :

- la révision de l'organigramme ;
- l'organisation de réunions régulières et fréquentes avec les directions et services ;
- la redéfinition des procédures ;
- la relance du chantier du RIFSEEP afin qu'une équité véritable existe dans l'attribution des primes, basée sur des critères objectifs ;
- le lancement du chantier de la GPEEC ;
- la mise en place une cellule d'accompagnement psychologique.

ENFIN, LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EST AUSSI UN CHALLENGE IMPORTANT AU SEIN DU PNRM. UNE GÉNÉRATION AYANT FAIT LA NOTORIÉTÉ DE CE PARC EN Y AYANT TRAVAILLÉ SANS RELÂCHE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES EST PROGRESSIVEMENT EN TRAIN DE FAIRE VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE. LA FORMATION ET L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX COLLABORATEURS QUI DEVRONT S'ASSURER DE PERPÉTUER CET ESPRIT MILITANT QU'EST L'ESPRIT « PARC », SONT INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE DU PROJET.

MOT DU PRÉSIDENT

Mr FÉLIX ISMAIN

PRÉSIDENT
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE

NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE L'ILE PEUT ÊTRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT, UN GÉNÉRATEUR DE RICHESSE ET D'EMPLOIS.

Au cours des prochaines années, avec le soutien de l'ensemble des élus du Syndicat Mixte, je m'efforcerai, en qualité de Président du Parc naturel régional de la Martinique, de mener à bien un contrat de mandature qui s'appuie sur la volonté de faire partager une vision du développement de notre territoire. Cette vision, articulée autour du renforcement de l'attractivité de notre Martinique, sera mise en œuvre à partir de la protection et de la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Cette orientation que nous voulons pour le PNRM s'inspire de la vision du développement, définie dans le programme que la nouvelle gouvernance de la Collectivité Territoriale de Martinique souhaite réaliser. Le Parc y contribuera sur plusieurs axes et mesures :

CULTURE, ART ET PATRIMOINE, MOTEURS DE DÉVELOPPEMENT CÉLÉBRER LES FIERTÉS MARTINIQUAISES AXE 5

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, PÊCHE ET AQUACULTURE AXE 8

- Dix filières d'excellence agricole valorisées, parmi lesquelles le café Arabica Typica et le cacao MESURE 162

CONNAISSANCE, PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ ET RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AXE 9

- Soutien à la recherche et à la production autour de notre biodiversité locale MESURE 170
- Des programmes de préservation des milieux naturels terrestres et marins MESURE 171

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AXE 10

- La marque Martinique « J'M » fera l'objet d'une promotion et d'une stratégie renforcées au plan international (promotion de grands festivals et d'événements internationaux comme le tour des Yoles rondes, du tourisme durable par la valorisation de nos espaces naturels, de nos sentiers pédestres et de notre biodiversité) MESURE 175

III. UNE POLITIQUE SOCIALE ET FINANCIÈRE AU SERVICE DE CE PROJET

UN HÉRITAGE PRÉOCCUPANT EN MATIÈRE FINANCIÈRE ET SOCIALE MAIS DES PERSPECTIVES

Un audit financier a permis de mettre en exergue un certain nombre de contraintes pour ce qui est des finances du PNRM notamment :

- *Une capacité d'autofinancement (CAF) négative.* Le niveau des charges étant actuellement supérieures aux recettes ;
- *Le système de conventionnement annuel du programme d'actions avec la CTM* ne peut pas convenir ;
- *Un manque de visibilité entre l'état de l'actif et l'état de subventions perçues ;*
- *Un manque de visibilité sur les restes à réaliser.*

À la suite des conclusions de cet audit financier, si le SMPNRM veut sortir des incertitudes actuelles en la matière, il devra adopter un scénario qui préconise :

- le réajustement des dotations statutaires ;
- la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuels avec la CTM ;
- le renforcement par l'investissement de l'attractivité des sites gérés par le PNRM qui permettra à terme, de dégager de l'autofinancement par l'augmentation de la fréquentation de ces sites.

EN CONCLUSION, EN MATIÈRE DE FINANCES, AFIN DE METTRE EN ŒUVRE CE PROJET, IL CONVIENDRA D'OPTIMISER NOS CAPACITÉS DE FINANCEMENT TANT EN INVESTISSEMENT QU'EN FONCTIONNEMENT PAR UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE OPTIMISÉE, L'AUGMENTATION DE NOTRE AUTOFINANCEMENT ET UN NOUVEAU CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LA CTM...

▪ EN MATIÈRE D'ANIMATION DU TERRITOIRE

Le dernier axe stratégique consiste en l'animation du territoire dans le domaine naturel et culturel. Il s'articule en fonction des cibles à atteindre et répond aux axes stratégiques 3 et 4 de la Charte : « **Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc** » et « **Renforcer la performance de l'outil Parc** ».

Pour ce qui est du développement touristique, le PNRM mène ainsi un certain nombre d'actions récurrentes, par exemple :

- **L'ouverture et l'animation de sites d'accueil et d'information du public** en réseau sur le territoire, « les relais du Parc » comme à Saint-Pierre, à Fort-de-France, Vatable aux Trois-îlets. Il s'agira d'offrir des informations de qualité sur le patrimoine naturel et culturel ainsi que sur les offres de découverte de ce patrimoine ;
- **Un programme annuel d'animation à l'attention des randonneurs et la valorisation des sentiers de randonnées** ;
- **Des actions autour des journées phares** comme la journée mondiale des zones humides, les rendez-vous aux jardins, les journées du patrimoine, la journée de l'eau, etc. ;
- **Des animations récurrentes sur les sites d'accueil du public gérés par le PNRM**.

Sur des thématiques plus environnementales ou culturelles, à l'attention du grand public, le PNRM mènera des actions d'animation en matière de transition énergétique avec la mise en place de mobilités douces (desserte de la réserve de la Caravelle, Opération Grand Site, etc.).

Enfin, pour les scolaires, il existe un programme annuel d'animation autour des thématiques patrimoniales, environnementales, et culturelles (jardin créole, forêt, mangrove, faune, flore, rivière, lasotè, noël d'antan, pâques…). Ce programme se fera en partenariat avec le rectorat…

En plus de l'appui de la Collectivité Territoriale de la Martinique, le PNRM ne réussira sa mission qu'avec les 34 communes de son territoire et les EPCI qui seront étroitement associés à la mise en œuvre de ce projet. En effet, un Parc naturel régional n'a d'existence que si les communes adhèrent à sa Charte et à son territoire. **Je veillerai donc, autour d'une gouvernance partagée, à ce que tous les représentants des communes au sein du syndicat mixte, soient impliqués dans les projets qui seront développés.** Cela passera par des réunions fréquentes des commissions thématiques, par des délégations aux élus, par des visites fréquentes de terrain, etc.

Enfin, rien ne pourra être possible si le PNRM ne dispose pas d'une administration en ordre de bataille et au service de ce projet. Cela passe donc, avant tout, **par la considération et le respect des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien au PNRM.** Aussi, le Projet d'administration en cours d'élaboration, participera à **la reconstruction d'une identité partagée au sein du PNRM :**

- en identifiant les valeurs et des objectifs communs,
- en proposant une nouvelle organisation, ou encore,
- en définissant les méthodes de travail et de communication.

> **« JE SAIS POUVOIR COMPTER SUR L'IMPLICATION DE TOUS AFIN D'IMPULSER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE, GAGE DE RÉUSSITE DE LA CONDUITE DE NOS DIFFÉRENTS PROJETS. »**

Mr FÉLIX ISMAIN

PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE

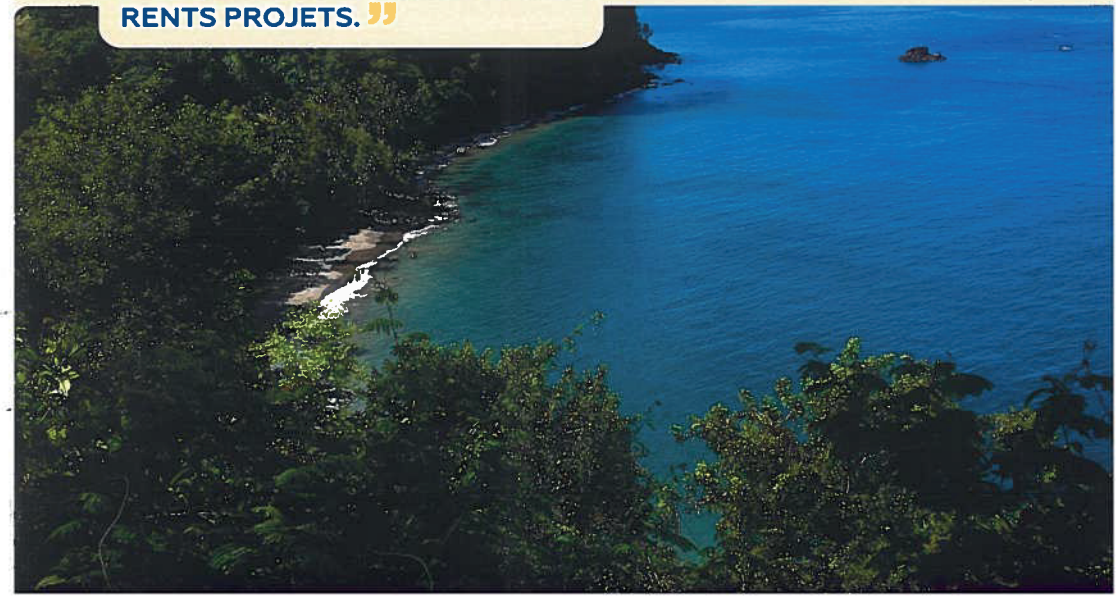

- **La conduite d'expérimentations ou la participation à des expérimentations,** dans le cadre de partenariats en vue d'un développement de filières de niches pérennes (l'alimentation ovine, le porc créole, le café, les plantes médicinales...) ;
- **Le soutien au développement de projets agrotouristiques** (hôtels au naturel, création et mise aux normes de manioqueries ou de mielleries...) ;
- **La participation ou la mise en place d'actions de formations et d'insertion dans le domaine du patrimoine.** Il existe en effet une importante politique d'insertion au PNRM avec la réalisation annuelle de plusieurs Ateliers Chantiers d'Insertion. Ils ont la double ambition de réinsérer socialement des martiniquais et de leur offrir des perspectives d'emploi après leur formation dans le domaine du patrimoine.

1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GÉNÉRALES DE LA MANDATURE

UNE NÉCESSITÉ DE PROTÉGER ET DE VALORISER UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL EXCEPTIONNEL

Chacun doit être conscient que la biodiversité qui nous entoure est l'un de nos atouts de développement.

En effet, du point de vue de la diversité des espèces, la Martinique appartient à l'un des 34 hotspots de la biodiversité mondiale, celui des Caraïbes. Ce Hot Spot comprend 30 pays et territoires des Petites et Grandes Antilles, chacun caractérisé par une biodiversité unique et variée. Il est l'un des plus grands centres mondiaux de l'endémisme, en raison de son isolement et de son climat.

En termes de diversité, on dénombre plus de 200 espèces d'orchidées, plus de 500 espèces de mollusques marins, plus de 300 espèces de fougères, près de 400 espèces d'arbres, soit près de 3 fois plus d'espèces d'arbres que dans l'ensemble de l'hexagone, territoire qui fait 500 fois la surface de la Martinique.

▪ LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE À PARTIR DE NOTRE PATRIMOINE

▪ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les activités du Parc en matière de développement local relèvent de l'axe stratégique : **Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire.**

Il s'agira, à partir de nos actions, de développer l'orientation «Soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement».

Ainsi, les actions du PNRM en la matière s'articuleront autour du renforcement de nos actions à partir des axes suivants :

- **Le développement de projet d'agriculture durable** (l'expérimentation en matière d'agroforesterie, de culture hors sol, d'essences patrimoniales ; la valorisation des plantes médicinales ; l'augmentation des ressources mellifères ; la caractérisation des miels par la création d'une palynothèque ; la mise en place d'un conservatoire de semences ; l'expérimentation sur la valorisation des champignons locaux ;
- **Le développement de la marque VALEURS PARC** avec une stratégie en quatre volets
  - **Volet 1 :** la révision des chartes (agneau, miel, manioc),
  - **Volet 2 :** l'agrément et le contrôle des agriculteurs marqués,
  - **Volet 3 :** la valorisation des produits à partir de la communication (packaging, ou encore évènementiels) ou de mise en place de circuits courts,
  - **Volet 4 :** l'aide aux agriculteurs marqués ;

Cette richesse est liée à la situation géographique intermédiaire de la Martinique au sein des Petites Antilles, et à sa géologie complexe, mélange d'un socle ancien et de montagnes volcaniques jeunes.

Cette richesse naturelle a d'ailleurs été le ferment de l'autre élément important de notre richesse patrimoniale : notre patrimoine culturel.

Certains de ces vestiges ou édifices que l'Histoire a laissés en héritage sont encore visibles. Ce sont notamment les habitations ou encore les fortifications, témoins d'une culture singulière...

D'autres héritages culturels qu'ils soient matériels ou immatériels ont aussi façonné l'identité du paysage et des hommes de ce pays (la langue, les danses, la gastronomie...).

Ce riche héritage culturel est d'ailleurs souvent étroitement lié à la richesse du patrimoine naturel de la Martinique. Il conviendra également de le mettre en valeur.

CETTE DIVERSITÉ NATURELLE ET CULTURELLE, CETTE AUTHENTICITÉ AU SEIN D'UNE ENTITÉ ÉGALEMENT SINGULIÈRE QU'EST LA CARAÏBE, DOIT ÊTRE UN LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÎLE ALLIANT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX.

LES FONDAMENTAUX DE LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE

Le Parc naturel régional de la Martinique est né de cette volonté de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel. Il a été créé en 1976, à l'initiative de la Région Martinique. Il est l'un des plus anciens Parc naturel régional de France (les premiers ont été créés en 1967). Il a donc été le précurseur du développement durable en Martinique avec pour ambition de :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

La Charte actuellement portée par le PNRM est validée par décret du 23/10/12 et nous engage jusqu'à 2027. Elle est déclinée en 4 axes stratégiques et 26 mesures adaptées qui visent à renforcer et renouveler la protection, le développement, l'aménagement et l'avenir de la Martinique :

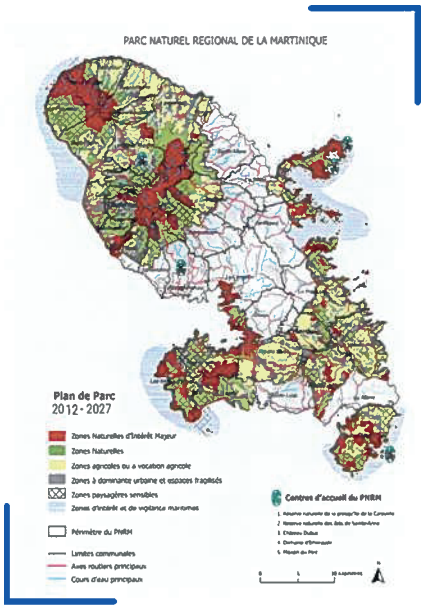

- **Axe 1 :** Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique ;
- **Axe 2 :** Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire ;
- **Axe 3 :** Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ;
- **Axe 4 :** Renforcer la performance de l'outil Parc.

En termes d'aires protégées, on peut également inclure un projet phare porté actuellement par le PNRM pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'État, à savoir, **l'inscription de la Martinique au Patrimoine Mondial de l'UNESCO**. Les objectifs de cette inscription des volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique sont à la fois environnementaux (protection et gestion environnementale) et touristiques (augmentation des flux).

L'ATLAS DES PAYSAGES ET LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNAUX

La réalisation et la validation de l'Atlas des paysages par l'ensemble des partenaires constituent également un préalable important pour ce qui est de la protection des espaces par la protection des paysages. Cet Atlas devrait se décliner en plans et plans communaux de paysages et être intégré dans les plans locaux d'urbanisme.

Par ailleurs, **la connaissance de la biodiversité des communes est essentielle, car elle devra se décliner dans les orientations stratégiques des plans locaux d'urbanisme. C'est dans ce sens que le PNRM devra développer, après celui qui a été réalisé au Lamentin, des Atlas communaux de la biodiversité en partenariat avec les communes.**

LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Le renforcement et la professionnalisation du corps des gardiens de l'environnement du Parc naturel régional représentent une priorité pour ce qui est de la surveillance du territoire et des espaces naturels. Il s'agira de renforcer le nombre d'agents et leurs chefs de commissionnement (en plus des espaces et des espèces protégées, pouvoir intervenir sur l'eau ou les déchets).

- la Maison de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne
- la valorisation du Centre d'accueil de la Réserve Naturelle Régionale de Génipa
- l'aménagement durable de la presqu'île sud avec l'opération Grand Site de Sainte-Anne.

▪ LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La protection de la biodiversité au PNRM s'articule autour de :

- La création d'aires protégées ;
- La protection des paysages ;
- La surveillance du territoire.

LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES

Le Parc naturel régional, gestionnaire des deux réserves naturelles nationales de l'île, est également gestionnaire de la première réserve marine régionale (Réserve Albert Falco au Prêcheur).

Plusieurs opérations visant à créer en Martinique d'autres zones de réserve sont en cours sur le territoire. Il s'agit de :

LA CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA BAIE DE GÉNIPA

La réserve et la gestion associée permettront ainsi de limiter les dégradations subies par les écosystèmes et de garantir leur bon état écologique à long terme.

L'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE LA CARAVELLE

Il s'agit de la première réserve de l'île datant de 1976 et dont la fréquentation est d'environ 200 000 visiteurs par an. La première phase du projet d'extension sera la mise en réserve d'une partie marine, à savoir la Baie du Trésor.

▪ UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT À PARTIR DE CETTE DIVERSITÉ NATURELLE ET CULTURELLE

À partir de l'outil parc, la valorisation de cette richesse patrimoniale s'avère être un réel atout de développement, tout en la protégeant, afin d'en faire un vecteur de vitalité économique, de formations et de sources d'emplois…

Plusieurs domaines d'activités économiques peuvent être développés à partir de nos atouts patrimoniaux en matière :

- de **TOURISME** avec comme orientation première, le renforcement de l'attractivité de nos nombreux sites patrimoniaux par l'investissement ou encore, le développement de la randonnée sur terre et en mer ;
- de **SANTÉ** avec la création d'une filière autour de la pharmacopée locale (industries pharmaceutiques…) ;
- du **BIEN-ÊTRE** avec la production de cosmétiques, l'hydrothérapie (thermalisme, thalassothérapie…) ;
- d'**ALIMENTATION** avec la production de produits bio issus de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et le développement d'une économie circulaire ;
- d'**ARTISANAT** avec le développement de la photographie, la peinture, la création d'un artisanat à partir de matériaux naturels et de récupération (bois, fibres, feuilles…) ;
- d'**ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT** avec la mise en place d'activités pour promouvoir la connaissance du patrimoine auprès des scolaires et du grand public .

II. DÉTAILS DES ORIENTATIONS DU PROJET DE MANDATURE

Dans un souci de contribuer au développement socioéconomique du territoire, l'objectif fondamental de ce projet de mandature du PNRM sera de valoriser des sites patrimoniaux emblématiques du territoire, à partir d'un programme d'investissement ambitieux.

En plus de cet objectif, le PNRM poursuivra ses actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel à partir de ses fondamentaux que sont :

- **La connaissance** ;
- **La protection** ;
- **L'animation et le développement local**.

▪ LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Pour ce qui est de la connaissance, plusieurs actions ont cours actuellement au sein du PNRM et répondent principalement aux axes stratégiques de la Charte: « **Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique** » et « **Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire** ». Il conviendra de poursuivre et de renforcer ces actions. Il s'agit notamment de :

- **Renforcer les actions de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité** en charge de centraliser, d'harmoniser et de diffuser l'ensemble des bases de données existantes sur la biodiversité en Martinique ;
- **Réaliser des inventaires sur la faune et la flore en Martinique** pour une meilleure connaissance de notre patrimoine ;
- **Mener des études dynamiques des populations et des écosystèmes** (oiseaux marins, ou migrateurs, des études sur la dynamique végétale) ;
- **Intervenir dans le domaine de la recherche en agroenvironnement** avec par exemple :
  - La mise en place d'une palynothèque ;
  - L'étude sur la valorisation de cultures ou de mode culturaux (anthuriums, plantes médicinales, champignons…) ;
  - Une expérimentation sur la diversification de l'alimentation ovine par fourrage ;
  - Une étude expérimentale de caractérisation et valorisation du porc créole ;
  - Des partenariats pour la valorisation du café.

▪ L'INVESTISSEMENT SUR LES SITES PATRIMONIAUX

La valorisation de nos atouts, qu'ils soient naturels ou culturels, passe par l'investissement sur les capacités d'accueil de certains sites patrimoniaux emblématiques. C'est un objectif majeur de ce contrat de mandature. Il s'agit d'assurer une véritable politique de développement durable en créant de l'attractivité, de la richesse et de l'emploi, et ainsi démontrer les marges importantes de développement socioéconomique à partir de notre patrimoine naturel et culturel. Il s'agira en finalité, de créer de l'activité à partir de sites emblématiques du territoire afin de :

- rendre le territoire attractif ;
- renforcer l'identité martiniquaise ;
- devenir un opérateur culturel et touristique majeur de la Martinique, tout en assurant une protection des sites patrimoniaux ;
- être un ambassadeur sur chacun des 5 thèmes fondamentaux du territoire : le végétal, le volcan, l'eau (les rivières, la mer, les zones humides), l'histoire, les savoir-faire patrimoniaux.

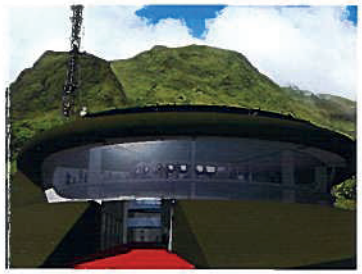

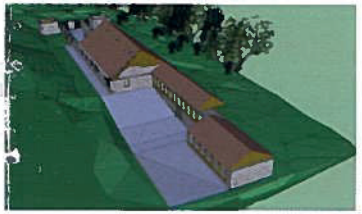

Plus concrètement, l'objectif est donc d'aménager les portes d'entrée de sites naturels ou culturels, afin de créer des pôles d'attractivité touristique vecteurs de développement économique. Il s'agira donc de réaliser des investissements pour :

- la requalification du site de l'Aileron
- la réalisation de la maison d'accueil et la desserte de la Réserve Naturelle de la Caravelle
- la poursuite des travaux de mise en valeur du Château Dubuc qui pourrait être un mémorial autour de l'esclavage ;
- l'aménagement d'un accueil pour la Réserve Marine du Prêcheur, avec l'idée de réalisation d'un aquarium de dimension internationale
- l'Aménagement du Domaine d'Émeraude